

N° 324/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, GUILLEMET Jean-Louis, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur LOYSEAU David

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur GAUTHIER Pascal est désigné secrétaire de séance

OBJET

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS VERT**

La convocation du conseil a été faite le 29 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 06 avril 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 06 avril 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 04 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 324/2023

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Le Rapporteur :

Dans le cadre de la programmation 2023 au titre du Fonds Vert, un projet de la ville a été identifié comme éligible à l'Axe 1 de ce fonds, et plus particulièrement la mesure concernant la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

La Ville s'est engagée dès 2021 dans un programme de rénovation de son éclairage public en remplaçant ses luminaires les plus anciens par des éclairages LED et en diminuant les intensités lumineuses.

En complément en 2022, la Ville a décidé d'une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit sur l'ensemble de la commune.

Le programme de rénovation réalisé en collaboration avec le SYDED fera l'objet d'une dernière tranche de travaux en 2023. Le programme de remplacement ayant été arrêté, il est possible aujourd'hui de délibérer en pleine connaissance des éléments suivants :

Le prix de revient prévisionnel des travaux s'élève à 103 278.40 € HT soit 123 934.08 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel HT serait le suivant :

Etat Fonds Vert (30%) :	30 983.52 €
Subvention Syded :	15 000.00 €
Fonds propres/autofinancement :	57 294.88 €

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve ce programme 2023 de rénovation de l'éclairage public tel que décrit ci-dessus ;**
- **approuve le plan de financement y afférent et visé ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers en vue de l'obtention des subventions dédiées ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER

